



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/51/198 B
8 avril 1997

Cinquante et unième session
Point 40 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/51/L.69 et Add.1)]

51/198. Mission de vérification des Nations Unies
au Guatemala¹

B²

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/15 du 20 novembre 1990, 46/109 A du 17 décembre 1991, 47/118 du 18 décembre 1992, 48/161 du 20 décembre 1993 et 48/267 du 19 septembre 1994, dans laquelle elle a décidé de créer la Mission de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala, et ses résolutions 49/137 du 19 décembre 1994, 49/236 A du 31 mars 1995, 49/236 B du 14 septembre 1995, 50/220 du 3 avril 1996 et, en particulier, 51/198 du 17 décembre 1996, dans laquelle elle a décidé d'autoriser le renouvellement du mandat de la Mission pour une nouvelle période de trois mois, jusqu'au 31 mars 1997, et a prié le Secrétaire général de lui présenter des recommandations sur les modifications à apporter à la structure et aux effectifs de la Mission de façon qu'elle puisse s'acquitter de ses nouvelles

¹ La Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala s'appelle désormais, conformément au paragraphe 5 de la présente résolution, Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala.

² En conséquence, la résolution 51/198, qui figure à la section I des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément n° 49 (A/51/49), vol. I, doit être considérée comme étant la résolution 51/198 A.

responsabilités après la signature à Guatemala, le 29 décembre 1996, par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque de l'Accord pour une paix ferme et durable³,

Rappelant également l'Accord-cadre pour la reprise du processus de négociation entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque du 10 janvier 1994⁴ et tous les accords conclus par la suite, dans lesquels les parties sont convenues de demander la vérification internationale par l'Organisation des Nations Unies des accords de paix,

Accueillant avec satisfaction les accords signés par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque à Guatemala le 29 décembre 1996⁵, qui, avec l'ensemble d'accords de paix précédemment signés à Madrid, Mexico, Oslo et Stockholm, mettent définitivement fin au conflit interne au Guatemala et faciliteront la réconciliation nationale et le développement économique,

Encouragée par les progrès réalisés dans la vérification du cessez-le-feu, la séparation des forces, le désarmement et la démobilisation des combattants de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque par le groupe d'observateurs militaires dont le Conseil de sécurité avait autorisé l'adjonction à la Mission dans sa résolution 1094 (1997) du 20 janvier 1997,

Encouragée également par la création de la Commission de suivi qui supervisera la mise en oeuvre des accords et par les travaux préparatoires menés aux fins de l'établissement de la commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme,

Prenant en considération la note du Secrétaire général communiquant le sixième rapport du Directeur de la Mission⁶,

Appréciant l'appui accordé à la Mission par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque,

³ A/51/796-S/1997/114, annexe II; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante-deuxième année, Supplément de janvier, février et mars 1997, document S/1997/114.

⁴ A/49/61-S/1994/53, annexe; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1994, document S/1994/53.

⁵ A/51/796-S/1997/114, annexes I et II; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante-deuxième année, Supplément de janvier, février et mars 1997, document S/1997/114.

⁶ A/51/790.

Appréciant également les efforts déployés par le Secrétaire général, le Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala⁷, les organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales tout au long du processus qui a conduit à la signature des accords de paix,

Rappelant que les parties ont demandé que l'Organisation des Nations Unies vérifie l'application de tous les accords qu'elles ont signés, lesquels sont énoncés dans l'Accord-cadre et mis en relief dans l'Accord sur le calendrier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification des accords de paix⁸,

Rappelant également la lettre adressée par le Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité⁹, proposant qu'une nouvelle mission, qui serait dénommée Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, reprenne les fonctions actuellement assumées par la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala,

Ayant examiné les recommandations formulées par le Secrétaire général au sujet de la restructuration de la Mission pour que celle-ci puisse s'acquitter de ses nouvelles responsabilités, et du renouvellement du mandat de la Mission, qui figurent dans son rapport sur la question¹⁰,

1. Accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala¹⁰;

2. Prend note avec satisfaction du sixième rapport du Directeur de la Mission¹¹;

3. Félicite le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque des efforts soutenus qu'ils ont consentis dans la recherche de la paix, et qui ont abouti à la signature de l'accord historique du 29 décembre 1996;

⁷ Le Groupe des pays amis est composé de la Colombie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de la Norvège et du Venezuela.

⁸ A/51/796-S/1997/114, annexe I; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante-deuxième année, Supplément de janvier, février et mars 1997, document S/1997/114.

⁹ A/51/794-S/1997/106; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante-deuxième année, Supplément de janvier, février et mars 1997, document S/1997/106.

¹⁰ A/51/828.

¹¹ A/51/790, annexe.

4. Invite les deux parties à continuer de s'acquitter intégralement des engagements qu'elles ont pris dans l'Accord général relatif aux droits de l'homme¹² et dans les autres accords qui sont entrés en vigueur au moment de la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable³;

5. Décide d'autoriser la reconduction du mandat de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (qui s'appellera désormais Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala) pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'au 31 mars 1998, afin qu'elle puisse mener à bien la vérification internationale de la mise en oeuvre des accords de paix conformément aux recommandations du Secrétaire général;

6. Prie le Secrétaire général de continuer de mettre au point les mesures voulues pour trouver les ressources dont a besoin la Mission dans les limites du budget approuvé pour l'exercice biennal en cours;

7. Prie également le Secrétaire général de lui présenter un rapport contenant ses recommandations sur la structure et les effectifs de la Mission après le 31 mars 1998;

8. Invite la communauté internationale à intensifier l'appui qu'elle apporte aux activités en faveur de la paix au Guatemala, en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala créé par le Secrétaire général et en usant d'autres mécanismes prévus par la communauté internationale des donateurs;

9. Prie le Secrétaire général de la tenir pleinement informée de l'application de la présente résolution.

94^e séance plénière
27 mars 1997

¹² A/48/928-S/1994/448, annexe I; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1994, document S/1994/448.